

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASCO 25 Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature de la convention avec la Région Ile-de-France relative à la gestion des cités scolaires du second degré de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Région Ile-de-France, la convention relative à la gestion des cités scolaires du second degré de la Ville de Paris dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO